# **DEC143329INSB**

Décision portant nomination de M. LAFONT Frank aux fonctions de chargé de mission.

# LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

# **DECIDE:**

#### Article 1er

M. LAFONT Frank, Directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi de la section 27, Immunologie, Relation hôte pathogène.

Pour l'exercice de cette mission, M. LAFONT Frank demeure affecté au Centre d'Infection et d'Immunité de Lille (CIIL - UMR8204).

### Article 2

Du 1er janvier au 31 décembre 2015 M. LAFONT Frank percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

# Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie (DR18).

#### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

1 9 JAN. 2015

LejPrésident Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie 3 rue Michel-Ange Auteuil 75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00 F. 01 44 96 53 90